Image not found or type unknown

Héritage, testament olographe et tutelle

Par **Tiff54**, le **22/09/2016** à **12:48**

Bonjour

J'aurais besoin de votre aide Et de vos lumières concernant une affaire familiale.

Le 8 août ma tante est décédée.
Célibataire sans enfants 1 maman placée et malade d'alzheimer dont elle etait la tutelle et 3 frères à qui elle ne parlait plus.
Mon père est un de ses 3 frères, avec un autre de ses frères ils ont repris la tutelle de ma grand mere.

Apres rendez vous chez le notaire ils ont appris que l'appartement et l'argent des comptes revenaient à ma grand mere et la voiture à mon cousin.
Jusqu'ici tout va bien ... Mon père et ses frères agissent au nom de leur mere et tout sera vendu et placé sur un compte pour subvenir aux besoins de leur mere.

Ils se sont vus remettre les clés de l'appartement et ont commencé à procéder à l'état des lieux et à l'inventaire...
Ne trouvant pas le sac à main et les papiers de ma tante ils se sont tournés vers une de ses "amies" qui les as informés avoir gardé le sac à main et son contenu en guise de souvenir ...
Et de s'être rendue dans l'appartement avec des témoins pour récupérer des papiers ...

Mes questions :

- peut on obliger cette "amie" à rendre les affaires prises :sac à main papier d'identité carte bancaire porte-monnaie et j'en passe
- que faire pour le fait qu'elle se soit rendue à l'appartement avec des témoins dont nous ignorons l'identité ?
- qui nous dit que rien n'ai été pris ? Doit on le signifier au notaire ?
- l'hôpital avait il le droit de remettre les affaires de ma tante à son amie?

Merci de tous les conseils que vous pourrez m'apporter
Je ne manquerai pas de vous informer de l'avancée de cette succession

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés